



## Covid-19 Nos conditions d'annulation

Le 12 août 2020

Dans le contexte d'incertitude continue, nous avons adopté les changements suivants à notre politique d'annulation pour la saison d'hiver 2020/21 (pour éviter tout doute, lorsque l'un des cinq scénarios suivants se produit, cela remplace nos conditions d'annulation telles que décrites dans la section 3 de nos conditions générales).

Si les clients ne peuvent pas voyager en raison des scénarios suivants liés au COVID-19:

- Si le gouvernement du pays d'origine de la personne qui a effectué la réservation déconseille tout voyage à l'étranger, sauf essentiel, en France.
- Si les restrictions de voyage ou de frontière en France (ordonnées par le gouvernement français en réponse au COVID 19) empêchent la personne qui a effectué la réservation de se rendre en France / propriété.
- Si la station de ski dans laquelle se trouve le bien reçoit l'ordre de se fermer pour les activités de sports d'hiver (exemple, les remontées mécaniques sont fermées).
- Si le gouvernement français décide de la mise en quarantaine qui interviendra pendant le séjour du client.
- Si nous ne pouvons pas accueillir le client dans le bien qu'il a réservé en raison d'une épidémie de COVID-19 dépistée dans la propriété.

Les clients auront droit à ce qui suit :

- Remboursement à 100%.



COURCHEVEL | MEGEVE | MERIBEL | ST-MARTIN DE BELLEVILLE | VAL D'ISERE